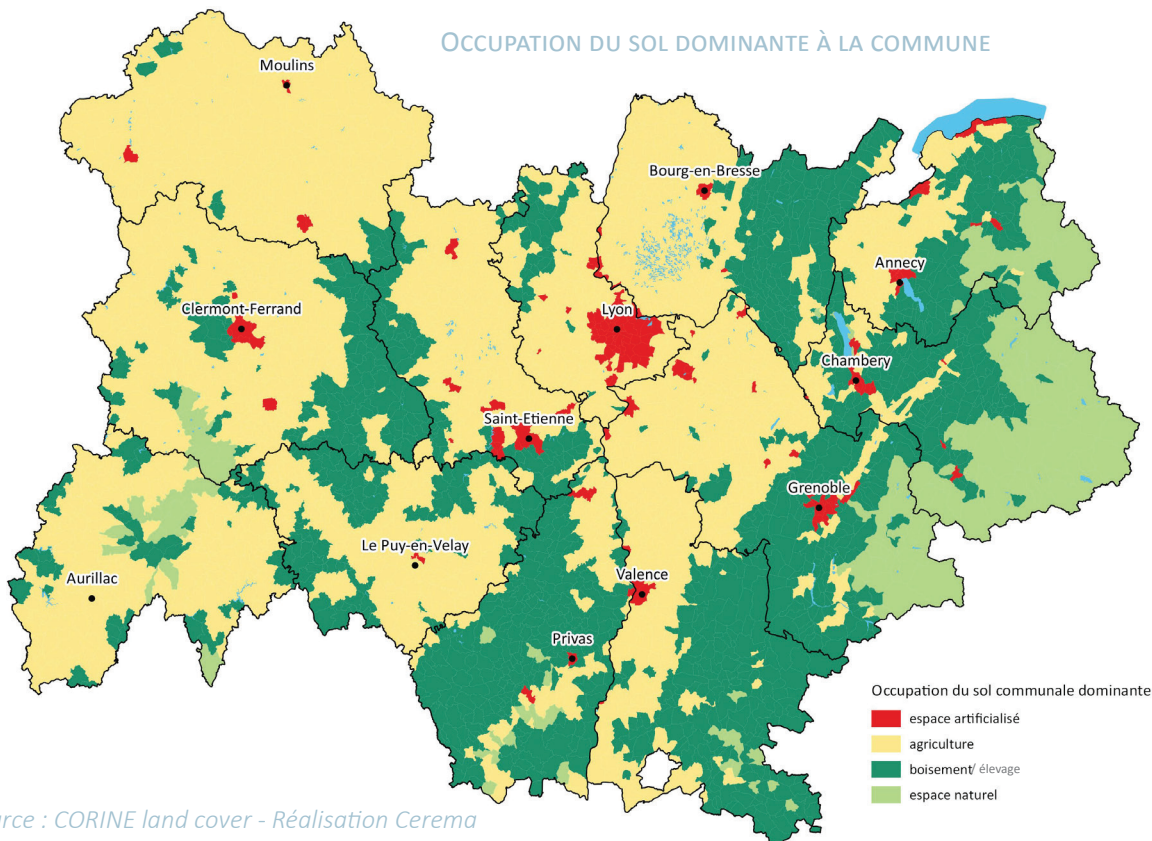


## Des zones de forêts, de milieux naturels, d'agriculture et d'élevage inégalement réparties sur le territoire



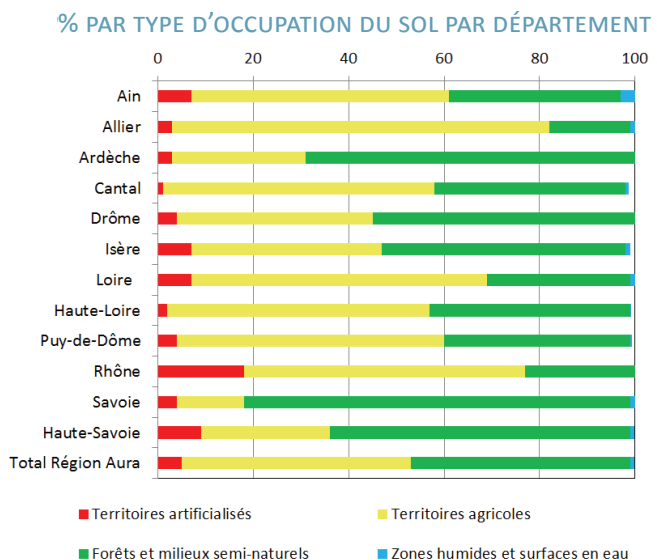
Source : CORINE land cover - Réalisation Cerema

L'occupation du sol de la région Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par une domination des zones dédiées à l'agriculture (48 % de la surface totale, soit environ 3,3 millions d'hectares) et des zones forestières et naturelles (48 % de la surface totale). Après les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la troisième à disposer d'une proportion de zones forestières et naturelles aussi importante.

La répartition territoriale de ces zones est déséquilibrée avec une dominance de l'agriculture ou de l'élevage à l'ouest, au centre et au nord de la région (Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, Loire, Haute-Loire, Ain, Nord-Isère, Vallée du Rhône), et une densité importante d'espaces boisés et naturels à l'ouest (arc alpin), ouest de l'Ain, Ardèche, Forez, Pilat...

Les territoires artificialisés représentent près de 5,2 % (5,5 % pour la France) du territoire, soit 370 000 ha. Ces zones se sont fortement étendues entre 1990 et 2012 (+ 60 000 ha) au dépend des zones agricoles et forestières.

Les zones humides et les surfaces en eaux couvrent environ 1 % de la surface du territoire avec la présence de grands lacs (Annecy, lac du Bourget, Léman), de zones humides (Dombes), de fleuves et de rivières.



Source: DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes